
Date de Convocation
16/01/2023

Date d’Affichage
17/01/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 13
Votants 16

OBJET :

**Demande de subvention
au titre des amendes de
police pour la création
d’un trottoir à
l’extrémité de la rue
Calmette Guérin**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER,
Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE,
Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore
PENNORS

Absents ayant donné procuration : Xavier GIRARD, Jean-
Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le
Département du Nord effectue chaque année une répartition
du produit des amendes de police pour certains travaux à
vocation sécuritaire notamment.

Au regard des projets de travaux de cette année et des axes
de répartition éligibles aux amendes de police, Monsieur le
Maire propose de déposer un dossier de subvention pour
l’aménagement d’un trottoir à l’extrémité de la rue Calmette
Guérin, devant le programme immobilier Vilogia. En effet, il
n’existe pas de jonction entre le trottoir existant de la rue
Calmette Guérin et la voie verte nouvellement créée jusque
Fretin. Aussi il s’agit d’une opération sécuritaire nécessaire,
puisque’il n’y a pas de cheminement piéton sur cette zone
pourtant très passante et réduite de par l’existence d’un
haricot.

Ces travaux ont été estimés à 13 995 € HT. Ce type de
travaux peut bénéficier d’une subvention de 75% plafonnée à
20 000 €. Pour ce projet la commune sollicite donc une
subvention de 10 496 € et adopte le plan de financement
suivant :

Dépenses	
Réalisation d’une portion de trottoir rue Calmette Guérin	13 995 €
Total des dépenses HT	13 995 €
Recettes	
Subvention au titre des amendes de police (75 % du HT)	10 496 €
Autofinancement (25 % du HT)	3 499 €
Total des recettes	13 995 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout
document afférent à la présente demande.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 24 janvier 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

